

ministre des Finances de bien noter la remarque que je fais actuellement: On conseille à la jeunesse dans ma province natale d'économiser, on lui recommande la parcimonie pour se mettre à l'abri des jours malheureux; or, je dis que le revenu net taxable par l'impôt sur le revenu, devrait être plus élevé que \$4,000. Voici pourquoi: dans notre province et surtout dans les quartiers ouvriers de Montréal,—je le dis à leur éloge,—la petite propriété est détenue par des ouvriers, la petite propriété appartient à des gens qui ont ménagé, qui se sont refusé tout le luxe que le cours de la vie ordinaire peut permettre au plus simple des citoyens de ce pays, et à même ce \$4,000 imposable, celui qui est taxé sur ce montant doit prévoir pour l'avenir. Il lui faut payer à même ce montant les primes d'assurance qu'il détient afin de venir en aide à sa famille en cas de malheur. Il lui faut prévoir une foule de choses. Il lui faut notamment mettre quelque chose de côté pour le paiement des taxes d'améliorations locales dans les villes. Mais, vous direz peut-être, ces taxes d'améliorations locales dont vous parlez, il est appelé à les payer chaque année, elles sont déduites de son budget annuel. Je dis non, car dans la ville de Montréal, comme ailleurs, parfois les taxes d'améliorations locales ne sont payables que trois ou quatre années après l'exécution des travaux. Prenez un montant de \$160 par année que l'on impose à celui qui détient de la petite propriété, calculez ce montant pour dix années à venir avec les intérêts capitalisés, et je vous demande franchement si notre gouvernement fédéral, en taxant ce petit revenu, ne donne pas une prime à l'incurie et ne travaille pas par là même à déraciner chez nous cet esprit d'économie qui caractérise l'élément canadien-français.

J'en viens maintenant à la remise de l'impôt sur le revenu aux grandes corporations. Je n'ai jamais été un extrémiste, monsieur l'Orateur. Je considère que les grandes corporations ne doivent pas être traitées en parias, mais de là à conclure qu'il faut, à chaque demande qu'elles présentent, courber la tête et souscrire aux demandes qui nous sont faites, dans le but de se faire du capital politique, je dis non. Tout récemment se présentait devant l'honorable ministre des Finances, à Ottawa, une délégation composée de représentants des autorités municipales de Montréal et d'un grand nombre de représentants de nos corps publics. Je dois vous dire que, de prime abord, j'ai paru souscrire à la demande de la Montreal Light, Heat & Power, mais une fois que j'ai connu les détails de ses opérations j'ai changé complètement d'avis. Peu importe

[M. St-Père.]

que ce soit la Montreal Light, Heat & Power ou toute autre corporation qui s'adresse à nous pour un dégrèvement d'impôts, je dis clairement et sans ambages que je suis opposé à telle réduction. Et pourquoi cette grande compagnie que l'on appelle la Montreal Light, Heat & Power, cette grande corporation distributrice de pouvoir, plutôt,—car elle ne produit que très peu de pouvoir, elle l'achète de différentes corporations et elle le vend à prime au consommateur de la ville de Montréal,—pourquoi ne paierait-elle pas l'impôt comme les autres? Cette grande industrie ne limite pas ses opérations uniquement à la distribution de l'électricité mais elle vend en plus une foule d'ustensiles domestiques, etc. Elle vend du charbon—je serai franc avec elle à ce sujet—j'admets que le "coke" qu'elle vend oblige en quelque sorte notre population en lui permettant d'acheter un combustible à meilleur marché que l'antracite américain. Mais, partant de ce principe, pourquoi n'exempterait-on pas de l'impôt sur le revenu les petits marchands de Montréal qui vendent des poêles électriques, des grille-pain, et tous les marchands de charbon qui vendent à notre population le combustible nécessaire au chauffage?

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Finances (M. Robb) mérite d'être félicité d'avoir donné à la délégation qui s'est présentée ici il y a quelque temps une leçon qui sans doute lui a fait comprendre que le ministre des Finances du Canada était versé dans les opérations de cette compagnie, et que pour rien au monde il ne se départirait de l'idée que ceux qui doivent payer la taxe au pays,—c'est là un principe économique,—sont ceux qui sont le plus capables de la payer.

Un mot au sujet du tarif. Je ne suis pas plus extrémiste en matière de tarif qu'en toute autre matière. Pour moi, le tarif n'est pas une doctrine, mais un procédé qui s'adapte aux circonstances. Et puisqu'il m'est permis de le dire de mon siège de la Chambre des communes, il est une industrie dans mon comté,—celle des cotonnades,—une industrie qui malgré le dégrèvement de 7½ p. 100 ne perdra aucun profit. C'est une industrie excessivement protégée. Je veux parler de la Dominion Textile Co. Cette compagnie a reçu, cette année, des compensations extraordinaires, et comme elle se plaît à remanier de temps en temps son matériel, j'espère qu'elle ne profitera pas de cette circonstance pour dire à ses employés,—et, monsieur l'Orateur, ses employés sont en majeure partie des citoyens de notre race:—"Cette diminution de tarif sera suivie d'une diminution de salaire." Lorsque ses ouvriers menaçaient de faire grève, la compagnie déléguait